

Désaccord avec le maire : 10 élus démissionnent



Rien ne va plus à la maire de Cierp-Gaud./ Photo DR, illustration.

Incompréhension et déception pour les dix élus qui ont choisi de démissionner.

Sur les 14 membres du conseil municipal, il ne reste plus aujourd'hui en fonction que Joël Gros, qui a lui aussi décidé de démissionner de son mandat de maire, tout en restant conseiller municipal, ainsi que Lucienne Jollan. Quant à Yvette Dassibat, elle a fait le choix de conserver son mandat, même si elle soutient ses camarades démissionnaires, car une plainte grave a été déposée contre elle.

Un geste fort, qui tire son origine d'un désaccord profond avec le maire de la commune, concernant la titularisation d'une salariée de l'Alae. «Toute l'affaire tourne autour de la gestion des horaires d'un agent stagiaire et de son comportement vis-à-vis des élus. Après la signature par cette personne d'un contrat d'un an comme stagiaire, avec 30 heures hebdomadaires de travail, nous avons appris par la médecine du travail que l'état de santé de celle-ci nécessitait un temps thérapeutique de 25 heures. Cette salariée n'a pas respecté son temps de travail, réalisant jusqu'à quatorze heures par jour et cumulant ainsi jusqu'à soixante heures supplémentaires en fin de mois, qu'elle récupérait lors des vacances scolaires.»

Les relations se sont alors rapidement tendues entre l'adjointe en charge du personnel, Yvette Dassibat, et la salariée en question. Une querelle sous-jacente qui se soldera par un dépôt de plainte de la salariée contre l'élue. «Avec le consentement du maire, je suis moi aussi entré en relation téléphonique avec la salariée pour tenter d'arranger les choses, poursuit Jean-Pierre Lasala, élu démissionnaire. Elle m'a enregistré illicitement et a déposé plainte contre moi pour harcèlement».

Lors d'une session du conseil municipal, le 30 janvier 2018, les élus se sont prononcés majoritairement contre la titularisation de la salariée en question, à 10 voix contre trois, un vote dont ne tiendra pas compte le maire de Cierp-Gaud, malgré l'engagement qu'il avait pris de suivre son conseil municipal en début de séance.

«J'ai alerté le maire à plusieurs reprises du mécontentement qui régnait parmi les élus. Il ne nous a jamais accordé son soutien, poursuit Jean-Pierre Lasala. J'ai réclamé une réunion avec l'adjointe chargée du personnel, la salariée et le maire. Monsieur le maire n'a rien tenté pour résoudre cette affaire. J'ai même déposé ma démission une première fois début janvier, le maire m'a demandé de la retirer et nous a annoncés alors qu'il ne renouvellerait pas le contrat de cette employée, ce qu'il contredira par la suite. De son côté, celle-ci s'est vue prescrire un arrêt maladie, toujours en cours, et a refusé de nous communiquer les codes de boîte mail ce qui a perturbé le fonctionnement de l'Alae».

Des élus dépités qui n'ont cependant pas voulu lâcher l'affaire. «Nous n'admettons pas qu'en ces temps budgétaires difficiles, alors que nous demandons à tous les employés de faire des efforts afin de diminuer les coûts, efforts accomplis par ces mêmes employés sans remarque ni contestation, qu'une autre employée, soutenue par le maire, puisse faire ce que bon lui semble», lâchent encore les dix démissionnaires.

«De plus, nous savions que la commission paritaire du centre de gestion ne pourrait prendre la responsabilité d'autoriser le licenciement de l'agent, avec des plaintes en cours contre deux adjoints pour harcèlement, surtout sans l'appui, bien au contraire, du maire. Par contre, le compte rendu que nous avons eu du déroulement de cette commission nous a laissés vraiment perplexes et a précipité notre démission collective. Avec ces démissions, nous voulions créer un électrochoc et faire réagir Joël Gros. Nous voulions qu'il réalise son erreur car il me semble que c'est le village qui compte, avant tout ! Mais rien, il annonce partout qu'il va titulariser cette employée. Je connais Joël Gros depuis 23 ans, j'ai été son adjoint pendant dix ans, je lui ai toujours été fidèle conclut Jean Pierre Lasala... Tout cela est incompréhensible, et le plus révoltant, le défaut de soutien du maire à ses adjoints victimes de plainte, comment dans ces circonstances continuer à travailler à ses côtés ? C'est un énorme gâchis, à moins de deux ans de la fin du mandat».